

Séance du 11 juin 2021

Date de Convocation : 3 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à 20 h 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). S'est réuni le conseil municipal de la commune de MOUETTES au restaurant scolaire de Mouettes. La situation sanitaire actuelle permet de justifier la délocalisation du conseil municipal. Une telle délocalisation vise à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé et, plus particulièrement, le respect de la distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, BURY Elvira, DEBUIRE Emilie, ROUTHIAU Philippe, FRATANI Ludovic, FERREIRA Allison, GUYOT Joël, MAHE Louise, COUSIN Charline.

Absents excusés : HAMBY Patrick, SIRVENT Rémy, CHAUDELET Maud pouvoir à CARRETTE Christophe, BOUGET Anne pouvoir à MAHE Louise

Absent : M. HAMARD Johannes

Christelle ALLANO a été nommé(e) secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- EPN : Adoption du rapport de la CLECT ;
- Elections : Organisation matériel ;
- EPN : Compte rendu sur les mares de Mouettes ;
- CAUE ; Rapport sur l'étude de l'implantation d'une salle communale dans le centre bourg ;
- SIEGE : CR de l'étude sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école ;
- Devis ;
- Rapport des Commissions ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout de point à l'ordre du jour :

- **Budget : Décision modificative n°1**

L'assemblée accepte l'ajout des points à l'ordre du jour.

1) EPN : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) (D.19/2021)

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées **dans les 9 mois** qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) **dans les 3 mois** qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Vu l'article 1609 *nonies* C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 adopté par la CLECT le 13 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

Communes	Attributions de compensation		
	Hors restitution de la compétence Enfance / jeunesse	Restitution Enfance / jeunesse	ANNEE 2021
<i>Les Authieux</i>	9 060,07 €	14 031,00 €	23 091,07 €
<i>Bretagnolles</i>	6 994,81 €	5 523,00 €	12 517,81 €
<i>La Forêt-du-Parc</i>	5 251,87 €	26 564,00 €	31 815,87 €
<i>Fresney</i>	14 550,95 €	18 254,00 €	32 804,95 €
<i>La Baronnie</i>	16 085,94 €	32 772,00 €	48 857,94 €
<i>Grossoeuvre</i>	82 445,03 €	53 488,00 €	135 933,03 €
<i>Jumelles</i>	483,75 €	16 842,00 €	17 325,75 €
<i>Prey</i>	82 859,51 €	46 643,00 €	129 502,51 €
<i>Saint-André de l'Eure</i>	766 791,02 €	166 767,00 €	933 558,02 €
<i>Saint-Germain-de-Fresney</i>	3 590,24 €	8 748,00 €	12 338,24 €
Sous-totaux communes non adhérentes SIVU	988 113,19 €	389 632,00 €	1 377 745,19 €
<i>Bois-le-Roy</i>	32 410,31 €	61 864,00 €	94 274,31 €
<i>Champigny-la-Futelaye</i>	1 490,99 €	12 687,00 €	14 177,99 €
<i>Chavigny-Bailleul</i>	14 698,48 €	27 526,00 €	42 224,48 €
<i>Coudres</i>	8 735,78 €	22 243,00 €	30 978,78 €
<i>La Couture Boussey</i>	209 339,98 €	107 982,00 €	317 321,98 €
<i>Croth</i>	57 721,79 €	58 141,00 €	115 862,79 €
<i>Epieds</i>	10 223,54 €	13 019,00 €	23 242,54 €
<i>Foucrainville</i>	3 494,62 €	2 717,00 €	6 211,62 €
<i>Garennes-sur-Eure</i>	260 929,66 €	89 291,00 €	350 220,66 €
<i>L'Habit</i>	19 966,58 €	23 958,00 €	43 924,58 €
<i>Lignerolles</i>	9 659,44 €	13 374,00 €	23 033,44 €
<i>Marcilly-sur-Eure</i>	171 622,21 €	73 380,00 €	245 002,21 €
<i>Mousseaux-Neuville</i>	38 936,13 €	29 193,00 €	68 129,13 €
<i>Saint-Laurent-des-Bois</i>	12 563,68 €	13 777,00 €	26 340,68 €
<i>Serez</i>	5 628,18 €	5 495,00 €	11 123,18 €
Sous-totaux communes adhérentes SIVU	857 421,37 €	554 647,00 €	1 412 068,37 €
TOTAUX	1 845 534,56 €	944 279,00 €	2 789 813,56 €

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

2) BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (D.20/2021)

Le titre n°367/2020 des amendes de police (3400 €) a été imputé au compte 1332, compte de subvention d'un équipement amortissable (compte 21xxx). Or, la collectivité n'amortit que les subventions d'équipement versées (compte 204xxx).

Par conséquent, il convient de ré imputer cette dotation d'amende de police sur un compte de

subvention non amortissable (compte 1342).

Ce transfert nécessite une décision modificative du budget :

Investissement / dépenses / chapitre 041 / compte 1332 : 3400 €

Investissement / recettes / chapitre 041 / compte 1342 : 3400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition de mouvement de crédit.

3) ELECTION DEPARTEMENTALE ET REGIONALE : ORGANISATION MATERIELLE

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté temporaire du 26 mai 2021, dans la commune de Mouettes, les scrutins pour les élections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021 auront lieu au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire présente le schéma d'organisation des deux bureaux de vote au restaurant scolaire et donne rendez-vous le vendredi 18 juin pour l'installation.

4) EPN : COMPTE RENDU SUR LES MARES DE MOUETTES

Monsieur le Maire expose le compte rendu de la visite du 9 février 2021 de Mme MATZ, Chef du Service Environnement Direction Paysages, Nature et Espaces Verts Ville d'Evreux-Evreux Portes de Normandie

1^{ière} mare visitée :

Il s'agit d'une mare de village de pêche avec des silex en guise d'enrochement, ce qui ne permet pas l'implantation de végétation héliophyte. Il n'y a pas de curage à prévoir. Il y a potentiellement du travail de pente douce sur l'une des berges (côté haie). Demande d'intervention de la brigade espèce exotique envahissante du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie avec qui EPN dispose d'une convention. Gestion de la Jussie à grandes fleurs : *Ludwigia grandiflora*.

2^{ième} mare visitée :

Il s'agit d'une mare de village avec un lavoir. Il n'y a pas de travaux à prévoir (ni curage, ni travail des berges). La mairie prévoit des travaux de restauration du lavoir et potentiellement des aménagements pour les pompiers dans le but de classer la mare en réserve incendie.

3^{ième} mare visitée :

Il s'agit d'une mare forestière permanente où il n'y a pas de travaux à faire (ni curage, ni travail de berges). Présence d'Hottonie des Marais, espèce protégée au niveau régional, l'utilisation de la mare comme réserve incendie devra faire l'objet d'une demande auprès de la DREAL.

4^{ième} mare visitée :

Il s'agit d'une mare de village peu fréquentée où des travaux seraient à prévoir (curage et reprise de berge si possible en fonction du foncier). Attention : barrière en bois tout autour de la mare.

5ème mare visitée :

Il s'agit d'une mare de village où des travaux seraient à prévoir (curage et travail des berges). Attention : barrière en béton tout autour de la mare + portail + problématique liée à la route ("effondrements"). Intervention de la brigade verte pour *Ludwigia grandiflora* et *Lemna minuta*. Possibilité d'inscrire la mare dans le programme EPN pour des travaux en 2022.

5) CAUE : RAPPORT SUR L'ETUDE DE L'IMPLANTATION D'UNE SALLE COMMUNALE DANS LE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose : (Rapport consultable en mairie)

Le CAUE27 a été sollicité dans le cadre d'un conseil ponctuel sur l'implantation de la salle communale dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement du village. Ce conseil ponctuel reflète le point de vue du CAUE27 quant aux éléments à prendre en compte pour mettre en œuvre un projet de cette nature.

Le projet d'équipement public souhaité, et sa localisation centrale dans la commune, porte en germe l'opportunité de conforter l'attractivité du cœur de bourg par un projet mêlant construction d'équipement public, affirmation des équipements présents sur site, aménagement d'espace public mutualisé (stationnement), sécurité incendie, réflexion du réseau de chemins piétons/cycles.

Pour bien définir quelles études lancer, et à quel prestataire faire appel, il est nécessaire de bien calibrer le périmètre et le programme du projet.

Quel projet le conseil municipal souhaite-il développer pour son cœur de bourg ? Des opportunités sont-elles à retenir ? Sont-elles compatibles avec les contraintes de temps et les capacités financières de la commune ?

6) SIEGE : COMPTE RENDU DE L'ETUDE SUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente le compte rendu du SIEGE, compte rendu consultable en Mairie. Il explique que cette étude a été réalisée par le service Transition Energétique du SIEGE. Son objectif est d'analyser un potentiel photovoltaïque en apportant des éléments technico-économiques qui permettront de jauger la pertinence du projet.

Conclusion : le projet photovoltaïque correspond à une puissance d'environ 8.82 kWc sur 42m² et une production d'environ 9.28 MWh/an, conclut à sa pertinence économique du fait d'un temps de retour sur investissement estimé à 20 années.

Cependant, cette première approche économique est à consolider par la réalisation d'études complémentaires à mandater à des bureaux d'études spécialisés.

7) DEVIS

M. GUYOT présente :

- devis pour les travaux d'entretien du cimetière
- devis pour l'aménagement de l'accès au parking de l'école

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

M. ROUTHIAU fait un point sur les différents dossiers abordés lors de la commission « Finances » d'EPN.

- Dispositif « Pass Culture »,
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse Projet d'établissement 2021-2025,
- Soutien au sport de haut niveau,

Mme BURY fait un point sur les différents dossiers abordés lors de la commission « Equilibre Territorial » d'EPN :

- Offre d'emploi à travers l'opération « BUS 56 » tournée sur la fibre optique.
- Information sur le secteur Pharmaceutique.

M. le Maire explique que l'EPN sera en charge des transports « ligne régulière » dès la rentrée 2021. Les inscriptions se font par le site de l'EPN « Carte SPI » du 14 juin au 1^{er} Août 2021.

M. le Maire explique que l'EPN prend en charge la réfection de la voirie communale. Il a été inscrit au programme :

- Rue du Milieu
- Rue des Clos
- Rue de la Briquetterie
- Rue du Chevalier

9) QUESTIONS DIVERSES

9.1 Mme MAHE demande la possibilité d'installer un abri à l'arrêt de bus de Malassis. Une étude va être réalisée. D'autre part, le Maire demande la rénovation du panneau d'affichage à Malassis.

9.2 M. ROUTHIAU demande la démarche à suivre pour les chiens errants. M. le Maire explique qu'il faut emmener le chien au vétérinaire pour la lecture de la puce d'identification. Mme MAHE propose que la commune se dote d'un scanner d'identification.

9.3 M. FRATANI réclame une solution pour éviter l'installation des gens du voyage sur le stade de la commune. M. le Maire explique que cela reste très compliqué de les empêcher de s'installer au risque d'avoir des dégradations sur le stade.

9.4 Mme BURY demande à l'assemblée si la carte cadeau est reconduite pour les CM2 cette année. M. le Maire confirme et demande de s'organiser avec la commune de Mousseaux-Neuville.

9.5 M. le Maire signale un nouveau dépôt sauvage à l'impasse des Pâquerettes.

LA SEANCE EST LEVÉE A 23h15

Mouettes le 14 juin 2021
Le Maire,
Christophe CARRETTE

